

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 Novembre 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 -	22 - MARANDET Yannick
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET) ; Lucie TEIXEIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 13-11-2023/72

ACQUISITION DE GARAGES RUE BERTHIER

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Ville a été saisie par M. Louis TALLIN, propriétaire de 5 garages fermés (box), sis rue Berthier parcelles AK82 et 83, en zone Uaz, d'une contenance totale de 91m². Ce dernier souhaite les vendre et propose à la Commune de les acquérir pour un montant total de 40 000 euros.

Ce montant correspond à l'estimation qui avait été faite par le service des Domaines en 2014. Aujourd'hui la consultation des Domaines pour les acquisitions se fait uniquement pour les biens supérieurs à 180 000 euros.

Compte tenu de l'intérêt de l'emplacement de ces garages pour organiser le stationnement dans cette rue,

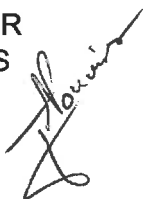
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'acte d'acquisition avec M. Louis TALLIN, pour ses 5 garages, parcelles AK82 et AK83 pour un montant total de 40 000 euros
- **MISSIONNE** Maître Caroline ROISSARD Notaire à Montmélian pour préparer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces de procédure.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS